



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Revalorisation du SFT dans la fonction publique

Question écrite n° 15987

### Texte de la question

M. Xavier Albertini appelle l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur le montant du supplément familial de traitement (SFT) attribué aux agents de la fonction publique et plus particulièrement sur celui versé au titre d'un enfant à charge. À ce jour, le SFT pour un enfant s'élève à 2,29 euros par mois. Ce montant, fixé il y a plusieurs décennies, apparaît aujourd'hui éloigné des réalités économiques et sociales. Il ne reflète plus le coût réel lié à l'éducation d'un enfant, qui a considérablement évolué au fil du temps. Le dispositif devient significatif à partir de deux enfants. Au regard de ces éléments, il lui demande si une réflexion peut être engagée sur la revalorisation du SFT pour un enfant, afin de le rendre plus cohérent avec les réalités actuelles et plus équitable entre les différentes situations familiales.

### Données clés

**Auteur :** [M. Xavier Albertini](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Horizons & Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15987

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** [Action et comptes publics](#)

**Ministère attributaire :** [Action et comptes publics](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2026](#), page 5334